

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU
25 MAI 2016
CONJOINTE AVEC LE CPAS**

PRÉSENTS:

M. D. BACQUELAINE, *Bourgmestre Empêché-Président du Conseil communal,*

M. L. BURTON, *Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre;*

MM. Ph. LABALUE, Mmes A. THANS, F. HERRY, S. ELSSEN, M. A. JEUNEHOMME, *Echevins;*

M. D. GRISARD de la ROCHETTE, *Président du Conseil de l'Action Sociale;*

Mmes M. HAESBROECK-BOULU, ~~M. P. LHOEST-GAUTHIER~~, MM. B. LHOEST, D. VERLAINE, A. NOEL, Mmes C. ROLAND-van den BERG, M. E. JANSSENS, Mme C. GUYOT, A.-S. BOFFÉ, MM J.-M. WIDAR, B. LALOUX, L. THELEN, Mmes N. JAVAUX, V. BRAVIN, D. VANHEESBEKE-LENAERTS, M. A. NICOLET, Mme M.-L. CHAPELLE-LESPIRE, MM A. OLBRECHTS, B. FOURNY, J. QUOILIN, *Conseillers communaux;*

M. R. GILLET, *Directeur général.*

M. . GRISARD de la ROCHETTE, *Président du Conseil de l'Action Sociale;*

Mmes et MM. Marie-Louise CHAPELLE-LESPIRE, Michel DELVILLE, Anne Lise HENNAUT-DELFINO, François WINTGENS, Marie-Jeanne PAHAUT-GILLOTEAUX, Philippe BOVEROUX, Françoise ROELANDTS, Joseph SALMON, Vinciane PIRARD, ~~Pascale DETIENNE-LEVAUX~~, *Conseillers de l'Action Sociale;*

M. E. RADOUX, *Directeur.*

Monsieur le Président ouvre la séance à 20:12.

Séance Publique

1. Rapport sur les économies d'échelles et synergie

Monsieur Philippe LABALUE, Premier Echevin, Echevin de la Santé, des Affaires Sociales, du Tourisme et du Thermalisme expose les différentes synergies entre les services sociaux communaux et le CPAS

"Il y a 7 conventions de partenariat

1. Cit Active dont l'objet est d'améliorer le cadre de vie du quartier des logements sociaux par le biais d'activité tel que la chasse aux œufs

2. Sport et santé pour tous dont l'objet est d'améliorer la santé de chacun par la pratique d'une activité sportive régulière (par exemple la journée sportive de rue)

3. Plan canicule et grand froid dont l'objet est de protéger les personnes à risque en cas de condition climatique extrême

4. Été solidaire dont l'objet est de fournir une première expérience de travail (par exemple l'engagement de 8 jeunes de 15 à 18 ans)

5. Seniors pour une vie active et autonome

6. Handicontact dont l'objet est l'accompagnement des pmr lors d'activités particulières

7. Comp'aidance dont l'objet est de promouvoir l'action solidaire et volontaire

2. Rapport annuel du CPAS

Monsieur Didier GRISARD de la ROCHETTE, président du CPAS présente le point:

"1. Le conseil d'action sociale s'est réuni 11 fois en 2015. Le bureau permanent du conseil de l'action sociale a tenu 45 réunions en 2015, a traité 2 499 demandes pour 784 dossiers différents

2. Le droit à l'intégration sociale c'est le droit à l'aide sociale la plus adaptée et à une vie conforme à la dignité humaine. L'aide du CPAS est résiduelle, il convient de faire valoir d'abord les autres droits ouverts: chômage, mutuelle, ...Le DIS se réalise sous trois formes:

- la mise au travail (article 60, article 61, plan activa, PTP, ...

- la mise en formation assortie d'un revenu d'intégration (RI)
- le revenu d'intégration

A 20:30, les conseillers communaux Jean-Michel WUIDAR, Virginie BRAVIN et Lionel THELEN entrent en séance

Tout demandeur d'aide doit participer à un 1er entretien obligatoire avec un travailleur social et il s'ensuit un suivi régulier pour le projet d'insertion. Il y a 4 travailleurs sociaux pour cette mission qui traitent environ 4 dossiers chacun.

La mise au travail en article 61 dans le cadre du service SPOT a concerné 6 personnes en 2015.

Le nombre des Revenus d'Insertion au 31/12/2013 = 172, au 31/12/2014 = 179, au 31/12/2015 = 180.

Ce nombre est indépendant de l'activité du CPAS. Il est dû à des déménagements, pertes d'emploi, divorces, ...

Nous appliquons strictement la loi quant à l'octroi du RI et des décisions sont soumises chaque semaine au bureau permanent.

Les articles 60 sont en nette progression: 52 en 2014, 69 en 2015.

Sans les remises à l'emploi, le nombre des RI serait de 249.

Il concerne 66 personnes pour les jeunes de 18 à 25 ans dont 30 étudiants l'année passée

Les ILA accueillent des demandeurs d'asile

Depuis 2000, nous en accueillons 36 chaque année. Il sont accueillis dans des bâtiments du CPAS ou de la commune et fin 2015, vu la demande du fédéral, nous avons créé 5 places supplémentaires. Au 01/06/2016, il y a aura 3 places en plus pour une famille au presbytère de CHAUDFONTAINE et au 31/12/2016, 3 places en plus avenue des Thermes.

Nous recevons par jour et par adulte 37€ et 20€ pour un enfant.

Nous occupons de l'accompagnement social: démarches administratives, cours de français, formations, mises au travail.

Les ILA ne peuvent pas déloger plus de 3 nuits. Les difficultés rencontrées sont le long délai d'attente des décisions, les réactions lors des refus de séjour et la recherche d'un logement en cas de l'obtention d'un titre de séjour.

La Régie des quartiers de VAUX-SOUS-CHEVREMONT (ASBL)

Elle regroupe la commune, le CPAS, le FOYER DE LA REGION DE FLERON et un partenaire de droit privé. L'objet est l'insertion professionnelle, socio-professionnelle et la dynamique des quartiers.

Les activités de l'ASBL sont la préformation pour des petits travaux en entretien de bâtiment, la préformation pour de petits travaux de jardin, un potager communautaire et la remise à niveau en français et en mathématique.

Nous venons d'inaugurer un restaurant social ouvert à tout le monde.

Bâtiments

Nous avons un nouveau bâtiment situé bd de l'Ourthe à EMBOURG qui a pour objet le rassemblement des services "clients" ainsi que la rationalisation des outils et des véhicules.

Les économies d'échelle

Depuis plusieurs années, nous réalisons des synergies au niveau des infrastructures et services communaux: entretien et réparation des véhicules, conteneurs, service des bâtiments, ...de la trésorerie et des emprunts et de l'utilisation optimale des points APE avec une rétrocession de 59 points à la commune, cette rétrocession étant compensée par une part communale équivalente.

Cette synergie concerne aussi:

- l'informatique et l'IP téléphonie
- des marchés conjoints
- du personnel
- réserve de recrutement
- sécurité
- hygiène
- bien-être

Dans nos perspectives, il y a 2 nouveaux marchés conjoints avec la commune (le lavage des vitres et la médecine du travail).

PAR LE COLLEGE:

Le Directeur général

L'Echevin délégué aux fonctions de
Bourgmestre

Richard GILLET

Laurent BURTON

PAR LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE:

Le Directeur général

Le Président

Emmanuel RADOUX

Didier GRISARD de la ROCHETTE

**M O N S I E U R L E P R É S I D E N T O U V R E L A S É A N C E À 2 0 : 4 0 A U S E N S U S
S T R I C T O .**

S É A N C E P U B L I Q U E

1. Correspondance et notifications – communication des décisions de l'autorité de Tutelle

Le conseil prend acte de:

Service Public de Wallonie – 30/03/2016 – redevances applicables aux prestations rendues par les services communaux ayant l'aménagement du territoire et de l'urbanisme dans leur compétence

Service Public de Wallonie – 30/03/2016 – redevance pour l'insertion d'encarts publicitaires dans le magazine communal "Vivre à Chaudfontaine"

Service Public de Wallonie – 17/05/2016 – l'annexe au règlement de travail relative à la géolocalisation du charroi communal

2. Ordonnances de police relatives au règlement complémentaire sur la police de la circulation routière :

a) création de 2 emplacements de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées - rue Cherra 103 et 105

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

b) accès interdit aux véhicules dont le masse maximale autorisée excède 7,5 tonnes "excepté service" - square Ambiorix

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

c) réglementation de la circulation et aménagement d'un rétrécissement de chaussée avec priorité de passage - rue de la Loignerie

Monsieur le président précise que l'inauguration de ces travaux aura lieu le 04/06/2016 à 11:00.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

d) mise en circulation en sens unique rues Fond des Cris, Loignerie et des P'tis Ouhès à NINANE – organisation du stationnement et création d'un arrêt pour autobus rue des P'tis Ouhès

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

3. Compte 2015 du CPAS - services ordinaire et extraordinaire.

Monsieur le président du CPAS présente le point:

"Pour le personnel, il y a une augmentation de 140 000€ en 2015 mais celle-ci étant largement compensée par des subsides, il n'y a , en réalité, pratiquement pas d'augmentation au total.

Les dépenses pour le revenu d'intégration augmente de 191 000€ et les recettes de 123 000€. Ces augmentations sont provoquées par des exclusions du chômage et des fins de droit. Tout cela se traduit par un déficit de 87 000€ à l'exercice propre et une dotation de 100 000€ en 2016 pour la part communale.

Monsieur le président passe la parole aux membres du conseil.

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX demande des explications sur ce qui est repris comme des facturations internes.

Monsieur le directeur général du CPAS répond qu'il s'agit d'une technique spécifique du cpas pour la gestion des subsides qu'il reçoit.

Monsieur le Directeur financier du cpas ajoute que ce système a été limité aux dossiers où il y a des subsides qui doivent être justifiés par des facturations internes.

Il ajoute que l'essentiel des différences provient des subsides et il est indiqué à 100% quand les dépenses sont égales aux recettes.

Monsieur le Conseiller Lionel THELEN relève qu'on a supprimé la prime de fin d'année pour les articles 60 et il demande ce que cela a rapporté comme économie.

Monsieur le président du CPAS répond entre 30 000 et 40 000€.

Pour ce qui concerne le budget extraordinaire, il y a le matériel informatique, l'achat de 2 véhicules pour la distribution des repas et l'aménagement de CALIDIPODE;

Monsieur le Conseiller Lionel THELEN estime que l'on a épuisé la réserve extraordinaire et que l'année qui vient sera difficile.

Le Conseil, par seize voix pour et neuf abstentions pour les services ordinaire et extraordinaire (majorité / opposition)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

4. Modification budgétaire n°1 du CPAS - services ordinaire et extraordinaire.

Le Conseil, par seize voix pour et neuf abstentions (majorité / opposition)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

5. Comptes annuels communaux pour l'exercice 2015.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce présente le point:

"Le 15/02/2016, nous avons dû présenter un compte technique, le compte définitif doit être rentré pour le 31/05/2016.

Le contexte est le renforcement de la tutelle sur les finances communales et des impositions supplémentaires pour les communes.

Le résultat budgétaire de l'exercice 2015 présente un mali d'1 216 203 € au service ordinaire. L'exercice propre présente un mali d'1 338 628€ et le service extraordinaire présente un boni de 568 942€. Nous avons créé des provisions pour un montant de 352 389€.

Les dépenses ont augmenté de 902 066€. Les dépenses de personnel ont augmenté car la région nous a obligé de faire inscrire le coût du salaire brut mais nous restons en deça de ce qui était prévu au budget définitif 2015.

Idem pour les frais de fonctionnement et les transferts.

Tout cela démontre une maîtrise des dépenses, pourtant, contrairement à d'autres communes nous procédons encore au remplacement au cas par cas et nous n'avons pas procédé à des licenciements secs.

Nous procédons également uniquement aux dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services et nous avons relancé certains marchés publics dont le marché d'assurances.

En 2016, nous allons relancé celui du SPMT.

Nous sommes confrontés à une diminution des recettes de 2 631 164€.

A l'IPP, nous avons reçu 2 110 562€ en moins.

Au PI, nous avons reçu 5 978 156€ alors qu'on nous avait annoncé un montant de 6 244 463€.

Pour le fonds des communes, nous avons reçu 2 806 199€ pour un montant attendu de 2 854 728€, soit une perte de l'ordre de 50 000€.

Il résulte de ce qui précède que le compte 2015 présente un déficit à l'exercice propre du service ordinaire en raison de causes étrangères à la gestion communale.

Sans les recettes moindres exposées ci-dessus, le compte aurait été en boni de plus de 900 000€ et ce:

- sans augmentation des impôts
- sans remise en cause des services offerts aux citoyens
- sans procéder à des licenciements secs

Nous avons toujours 1 147 000€ de provisions donc une provision pour un montant de 352 000€ + 225 000€ déjà constituées et une provision complémentaire constituée lors de l'élaboration du budget initial de 570 000€.

CHAUDFONTAINE reste encore une commune qui peut encore investir, à titre d'exemple, 2 investissements importants (l'aménagement de l'esplanade de CHAUDFONTAINE SOURCES et l'acquisition du Quadrilatère de la Rochette).

Madame la Directrice financière présente le compte 2015. Elle décrit l'effet des normes SECS, dès que la dépense est engagée, nous devons contracter l'emprunt et commencer à le rembourser, les subsides sont perçus parfois avec beaucoup de retard. Le produit des dividendes payé par nos intercommunales n'arrête pas de chuter.

Heureusement, les charges financières de la dettes sont influencés par le fait que les intérêts sont bas pour le moment.

La dotation de la zone de police, de l'IILE, du CPAS, d'INTRADEL augmente.

Généralement, la trésorerie est négative et nous devons emprunter à court terme. La gestion des dépenses se fait mois par mois. L'évolution de notre budget dépend de l'état fédéral pour la perception de l'IPP et du PI, c'est aussi l'état fédéral qui fixe les règles d'indexation des salaires.

La région wallonne, elle, assure la perception de l'IPP et du PI, exerce l'autorité de tutelle, détermine le taux maxima des taxes locales et c'est l'Europe qui fixe les normes SECS.

Monsieur le président passe alors la parole aux membres du conseil communal.

Monsieur le Conseiller Eric JANSSENS demande si la recette du casino a été bien perçue.

Madame le directeur financier répond que, cette année, cette recette d'un montant de 973 000€ a même été perçue plus tôt.

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY estime qu'il y a une tutelle pour tout cela à la région wallonne et que son groupe n'a aucune remarque à émettre sur la manière dont madame le directeur financier gère ses comptes.

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX déclare:

"Nous n'avons pas de doute sur la manière dont le compte est géré, mais nous avons des inquiétudes pour l'avenir car il ne reste plus grand chose du budget extraordinaire. Si on attend encore pour prendre des mesures d'assainissement, ce sera encore plus dur."

Monsieur le Conseiller Lionel THELEN remercie la directrice financière pour la qualité des comptes et l'analyse subséquente.

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY déclare:

"Pour ce qui concerne le personnel communal, nous sommes en faveur d'une expansion. La charge de la dette fait que l'on dépense trop dans le domaine des dépenses extraordinaires. Le pourcentage de notre dette (34 millions d'emprunt) est supérieur à celui de l'état belge. Heureusement que les taux d'intérêt sont bas"

Monsieur le président du conseil communal répond:

"Vous n'êtes pas pour une politique keynésienne".

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce répond:

"Les dossiers que nous sortons sont préparés par les services communaux. Nous nous sommes fixés une balise d'endettement à 2 500€ par habitant alors que, selon les normes de la région wallonne et de l'europe, celle-ci pourrait être de 3 500€.

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX ajoute:

"Si les difficultés augmentent, les mesures quelles qu'elles soient, seront plus difficiles à prendre."

Le Conseil, par seize voix pour, huit voix contre et une abstention (MR/PS+CDH/ECOLO)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

6. Dessaisissement de la commune en faveur de l'intercommunale Intradel dans le cadre du marché de collecte 2017-2024.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

7. Prorogation et modifications du règlement relatif à la taxe communale indirecte sur la distribution gratuite à domicile de feuilles et de cartes publicitaires ainsi que de catalogues et journaux lorsque ces imprimés sont non adressés (en abrégé taxe sur les folders).

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce précise que les modifications au règlement qui sont présentées sont des adaptations en fonction des décisions de justice. Dans son jugement, un magistrat a même estimé qu'il fallait démontrer qu'il y avait eu un vrai débat en conseil communal.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

8. Compte annuel de la fabrique d'église de – exercice 2015 - approbation.

a) Immaculée Conception à NINANE

Le Conseil, par vingt voix pour, cinq voix contre (MR+CDH+ECOLO / PS)

(voir délibération n° < >, pages < >et < >).

b) Saint Jean Baptiste d'EMBOURG

Le Conseil, par vingt voix pour, cinq voix contre (MR+CDH+ECOLO / PS)

(voir délibération n° < >, pages < >et < >).

c) Saint François Xavier de CHAUDFONTAINE

Le Conseil, par vingt voix pour, cinq voix contre (MR+CDH+ECOLO / PS)

(voir délibération n° < >, pages < >et < >).

d) Notre Dame de VAUX-SOUS-CHEVREMONT

Le Conseil, par vingt voix pour, cinq voix contre (MR+CDH+ECOLO / PS)

(voir délibération n° < >, pages < >et < >).

e) Vierge des Pauvres de MEHAGNE

Le Conseil, par vingt voix pour, cinq voix contre (MR+CDH+ECOLO / PS)

(voir délibération n° < >, pages < >et < >).

9. Convention entre l'asbl La Compagnie des Voisins et la Commune de CHAUDFONTAINE pour les Ateliers "Art de la rue, Multimédia d'août et septembre 2016 et occupation de l'Espace public".

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

10. Presbytère de CHAUDFONTAINE – mise à disposition des étages pour le CPAS.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

11. Intercommunales – assemblées générales ordinaire et extraordinaire – ordres du jour.

Monsieur le Conseiller Bruno LHOEST précise que pour l'IILE le dossier est particulier car on vote pour 30 nouvelles années. D'autre part, on doit engager 80 équivalents temps plein sur 5 ans, ce qui va entraîner des dépenses supplémentaires, il faut en être conscient

Le Conseil, à l'unanimité pour les intercommunales NEOMANSIO, GREOA, SPI, TEC, HOLDING COMMUNAL EN LIQUIDATION, ECETIA COLLECTIVITES, ECETIA, PUBLIFIN, IILE, AIDE, LA CITADELLE, TERRE ET FOYER et CILE (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

12. Désignation du réviseur d'entreprise pour la Régie communale autonome.

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX demande où nous en sommes avec la nouvelle Régie Communale Autonome.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce répond que le roofing est en cours mais que tant que nous n'avons pas le feu vert de l'administration fiscale, nous sommes bloqués.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

13. Subside aux associations patriotiques.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

14. Rapport d'activité et comptes 2014 de la promotion sociale Ourthe Vesdre Amblève.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

15. Renouvellement du contrat de gestion avec l'ASBL CHAUDFONTAINE SPORT.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

16. Inventaire des logements publics.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

17. Contrat de Rivière Ourthe – adhésion au programme d'actions 2017-2019.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

18. Contrat de rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre - protocole d'accord 2017 – 2019.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

19. Adhésion à la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

20. Plan d'investissement communal 2013-2016 - approbation de la modification n°2.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

21. Démission d'un membre du Conseil de l'Action Sociale.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

22. Convention de partenariat – fête de la musique.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

23. Approbation du procès-verbal de la séance du 23/03/2016.

Le Conseil, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 23/03/2016.

A 22:15, Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique et aborde immédiatement l'ordre du jour de la séance huis clos.

H U I S C L O S

1. Démission et admission à la retraite de Monsieur le Directeur général.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

2. Congé et remplacement de Monsieur le Directeur général.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

3. Autorisation d'ester en justice.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

4. Enseignement communal

a) nomination définitive d'une institutrice primaire à temps plein et d'une institutrice primaire à mi-temps

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

b) fin du congé pour prestations réduites justifié par des raisons sociales et/ou familiales d'une institutrice primaire définitive

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

c) congé pour prestations réduites à des fins thérapeutiques d'une institutrice primaire définitive (confirmation)

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

d) congé pour prestations réduites (mi-temps médical) d'une institutrice primaire définitive (confirmation)

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

e) congé exceptionnel pour cas de force majeur d'un maître spécial de religion catholique définitif et d'un maître spécial de morale laïque définitif (confirmation)

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

f) congé de circonstance de deux instituteurs primaires définitifs (confirmation)

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

g) congé de circonstance d'une institutrice maternelle définitive

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

h) mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire définitive

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

i) mise en disponibilité pour cause de maladie d'une puéricultrice définitive

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- j) désignation temporaire de huit instituteurs primaires à temps plein (ratification)**
Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).
- k) désignation temporaire de sept instituteurs primaires à temps partiel (ratification)**
Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).
- l) désignation temporaire de trois institutrices maternelles à temps plein (ratification)**
Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).
- m) désignation temporaire de six institutrices maternelles à mi-temps (ratification)**
Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).
- n) désignation temporaire de cinq maîtres spéciaux de psychomotricité et d'éducation physique à temps partiel**
Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).
- o) désignation temporaire d'un maître spécial de morale laïque à temps plein (ratification)**
Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).
- p) désignation temporaire sur fonds propres d'un maître spécial de seconde langue à raison de huit et de deux périodes par semaine (ratification)**
Le Conseil, par seize voix pour et neuf abstentions (MR/PS+CDH+ECOLO)
(voir délibération n° < >, pages < > et < >).
- q) désignation temporaire sur fonds propres de deux maîtres spéciaux d'éducation physique chargés du cours de psychomotricité à temps partiel (ratification)**
Le Conseil, par seize voix pour et neuf abstentions (MR/PS+CDH+ECOLO)
(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

A 22:30, Monsieur le Président lève la séance.

PAR LE COLLEGE:

Le Directeur général,

L'Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre,

Richard GILLET.

Laurent BURTON.